

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2017 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-
MM :ALBOUY-BENAZECH-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-
SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mme JOLY – M.FABRE.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décisions

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à :

- Madame Isabelle MULLER, l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 1^{er} mars 2017 pour un loyer mensuel de 420 €
- Mademoiselle Mélody BAUER, l'appartement situé au 1^{er} étage (droite) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 1^{er} mars 2017 pour un loyer mensuel de 387 €
- Madame Camille PERILHOU, l'appartement situé au 1^{er} étage (gauche) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 6 mars 2017 pour un loyer mensuel de 387 €.

Les baux signés avec les intéressées mentionneront les conditions particulières.

Compte administratif 2016

1) Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| <u>Total des dépenses :</u> | 1 305 082,41 € |
| Dont : Charges à caractère général | 355 321,17 € |
| Charges de personnel | 764 357,54 € |
| Atténuation de produits | 14 639,00 € |
| Autres charges gestion courante | 109 436,48 € |
| Charges financières | 37 549,50 € |
| Charges exceptionnelles | 160,00 € |
| Opérations d'ordre | 23 618,72 € |
| <u>Total des recettes :</u> | 1 832 369,29 € |
| Dont : Atténuation de charges | 100 383,18 € |
| Produits des services | 367 505,34 € |
| Impôts et taxes | 779 257,19 € |
| Dotations et participations | 231 479,82 € |
| Autres produits gestion courante | 43 431,36 € |
| Produits financiers | 1,98 € |
| Produits exceptionnels | 14 163,47 € |
| Excédent antérieur reporté | 296 146,95 € |

Soit un excédent de 527 286,88 €.

Section d'investissement

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 098 299,47 € |
| Opérations réelles | 1 098 299,47 € |

| | |
|--|--------------|
| Remboursement d'emprunts | 142 910,11 € |
| Acquisition de terrains, matériels | 29 721,69 € |
| Immos en cours construction et instal.techniques | 1 113,60 € |
| Aménagement espaces publics | 3 605,77 € |
| Extension réseaux divers | 1 918,80 € |
| Maçonnerie Collégiale | 8 558,40 € |
| Equipement crèche | 750,95 € |
| Aménagement cœur de Lafontasse | 827 814,72 € |
| Sécurisation bâtiments communaux | 5 640,00 € |
| Travaux de voirie 2015 | 10 806,00 € |
| Changement appareillage EP | 10 114,00 € |
| Changement chaudière Mairie+Papeterie | 34 065,70 € |
| Construction préau école Lafontasse | 19 378,80 € |
| Travaux de voirie 2016 | 1 000,93 € |
| Aménagement points de collecte | 900,00 € |

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 1 044 391,04 €.

2) **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité et dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

| | |
|---------------------|--------------|
| . Dépenses : | 329 872,84 € |
| . Recettes : | 353 113,81 € |
| Soit un excédent de | 23 240,97 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------|--------------|
| . Dépenses : | 115 630,33 € |
| . Recettes : | 156 175,48 € |
| Soit un excédent de | 40 545,15 € |

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat 2016

Budget général :

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 527 286 € sera affecté de la façon suivante : 215 263 € au compte 1068 de la section d'investissement et 312 263 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget eau et assainissement :

Le résultat de la section d'exploitation, soit 188 154 € restera en section d'exploitation au compte 002.

Budget Primitif 2017 :

1) **Budget Général**

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 718 604 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

| | |
|---|------------|
| APEL de Lafontasse | 200,00 € |
| APEL des Vignals | 200,00 € |
| Association Tennis | 100,00 € |
| Chenil | 1 536,00 € |
| Divers(provisionpoursbv.exceptionnelles) | 1 449,00 € |
| MJC des Sauvages 1 ^{er} semestre 2017 | 535,00 € |
| MJC des Sauvages 2 ^{ème} semestre 2017 | 535,00 € |
| Racing Club Sauvageois | 915,00 € |

| | |
|--|------------|
| Salvages Passion | 300,00 € |
| ADMR | 1 200,00 € |
| Anciens Combattants | 80,00 € |
| Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiat. | 1 000,00 € |
| Sapeurs-pompiers de Lacrouzette | 100,00 € |
| Association Prévention Routière | 100,00 € |
| Association les Aînés d'Adélaïde | 500,00 € |
| Subvention exceptionnelle Lycée Borde Basse | 250,00 € |

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Total des dépenses | 769 521,00 € |
| Opérations réelles | 769 521,00 € |
| Remboursement d'emprunts | 135 056,00 € |
| Immos incorporelles, subventions d'équipt versées. | 3 000,00 € |
| Acquisition terrains, matériel | 59 000,00 € |
| Immos en cours construction | 2 000,00 € |
| Travaux éclairage public | 5 000,00 € |
| Aménagement espaces publics | 40 000,00 € |
| Extension réseaux divers | 8 000,00 € |
| Equipement crèche | 4 000,00 € |
| Extension école des Vignals | 55,00 € |
| Aménagement cœur de Lafontasse | 250 000,00 € |
| Travaux voirie 2015 | 13 390,00 € |
| Changement appareillage Eclairage Public | 20 000,00 € |
| Changement chaudières Mairie+papeterie | 41 000,00 € |
| Construction plancher atelier municipal | 14 591,00 € |
| Travaux de voirie 2016 | 10 520,00 € |
| Réforme Scolaire « Equipement » | 4 000,00 € |
| Aménagt salle polyvalente (étage ancien CAT) | 40 000,00 € |
| Remise en état jeux espaces publics | 4 000,00 € |
| Travaux de voirie 2017 | 50 000,00 € |
| Travaux aménagement points de collecte | 2 000,00 € |
| Fonds de concours | 10 000,00 € |
| Déficit reporté | 53 909,00 € |

Budget de l'eau et de l'assainissement

Il a été voté à l'unanimité et peut se résumer ainsi :

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 509 710 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 328 438 €.

Vote des taux d'imposition :

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 444 018 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2017

à savoir :

| | | |
|-----------------------|---|---------|
| Taxe d'habitation | : | 9,30 % |
| Taxe foncier bâti | : | 13,40 % |
| Taxe foncier non bâti | : | 84,62 % |

Tarifs de facturation eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2017, à savoir :

. Distribution de l'eau

| | |
|--------------|-------------|
| Abonnement | 14,60 € |
| Consommation | 2,1040 €/m3 |

. Collecte et traitement des eaux usées

0,8018 €/m3

Il décide également de maintenir le prix du M3 d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le m3 à compter de juillet 2017.

Evaluation charges transférées, attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 81 258 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 303 918 €.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer, à compter du 1^{er} avril 2017 :

- . le poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- . le poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- . le poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

Il décide également à l'unanimité de transformer un poste de contractuel en un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017 pour la crèche « Les Petits Troubadours » ainsi qu'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 7 juillet 2017 pour intervenir dans les écoles et le Centre de loisirs en remplacement du poste « Emploi Avenir ».

Indemnités des élus

Conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus et considérant que Monsieur le Maire renonce à percevoir le taux maximal de son indemnité,

Le Conseil Municipal a fixé ainsi qu'il suit les indemnités de fonction attribuées aux élus, à savoir,

Indemnité du Maire :

Il bénéficiera d'une indemnité d'un montant correspondant à 39 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du 1^{er} Adjoint :

Une indemnité correspondant à 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique lui sera accordée.

Indemnité des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjoints :

Une indemnité correspondant à 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique leur sera accordée.

Indemnité des Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation :

Une indemnité correspondant à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique leur sera accordée.

Les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6531.

Demande de subvention

Afin d'équiper les postes de refoulement situés dans le village ainsi que la station d'épuration de Burlats d'un système de télésurveillance SOFREL permettant un diagnostic permanent et une auto surveillance des réseaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental. Le coût des travaux est estimé à 10 171 €HT.

Contrat de prêt Aménagement cœur du village de Lafontasse

Suite à la consultation lancée pour les besoins de financement relatif aux travaux d'aménagement du cœur du village de Lafontasse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, pour un montant de 460 000 € sur 15 ans au taux de 1.617% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Modification du règlement du service de l'eau

Afin de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives, il est nécessaire de modifier les articles 5 et 6 du règlement du service de l'eau ; en effet, la partie correspondant à la facture contrat doit être supprimée et remplacée par la mise en place d'un contrat abonnement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement du service de l'eau.

Acceptation participation repas des aînés

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'une participation sera demandée au conjoint âgé de moins de 65 ans habitant sur la Commune, ou tout accompagnant ne résidant pas sur la Commune quelque soit son âge et qui assistera au repas annuel offert aux aînés de la Commune.

Cette participation sera définie en fonction du prix de revient du repas.

Acceptation don

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le don de 3 250 € fait par l'Association des Riverains de l'Agoût. Cette somme permettra de financer une partie des travaux de remise en état suite aux dégâts causés par les dernières crues.

Dénomination rues Hameau de la Ferrière Haute et la Ferrière Basse

Le Conseil Municipal décide les dénominations officielles suivantes :

- 1- Hameau de La Ferrière Haute
- 2- Hameau de La Ferrière Basse

Attribution local commercial aux Salvages

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le bail du local commercial situé 5 avenue du Sidobre aux Salvages à compter du 1^{er} avril 2017 au bénéfice de Monsieur LOPEZ Julien. Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 600 euros.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.